

Campagne 2024-2025
n°20 – 20 mai 2025

Spécial Pois Chiche

Lutte contre l'ascochyte, maladie principale du pois chiche

L'ascochyte (*Ascochyta rabiei*), est la maladie principale du pois chiche. C'est aussi le bioagresseur le plus courant et le plus préjudiciable pour la culture sur tout le territoire. Il existe plusieurs voies de contamination, la plus courante étant la voie aérienne (vent, splashing...) puis une propagation dans la parcelle, en cours de cycle, souvent durant la phase reproductive. Attention cependant, la semence peut également être vectrice : cette contamination, dite « primaire » est très préjudiciable.

Sur notre secteur, les tous premiers symptômes sont apparus fin avril. A ce jour, ils sont peu fréquents et peu intenses mais il convient d'être réactif dès lors que la maladie est détectée. Les conditions sont actuellement réunies pour observer des contaminations.

Le développement de l'infection est possible entre 5°C et 30°C, avec une température optimale autour de 20°C. Si l'humidité relative (HR) est supérieure à 98%, avec 20°C, il faut au minimum 7h pour déclarer l'infection, et 17h pour une infection sévère.

Le cycle de contaminations secondaires est très rapide, (4 à 5 jours)



Reconnaitre l'ascochytose et limiter son apparition

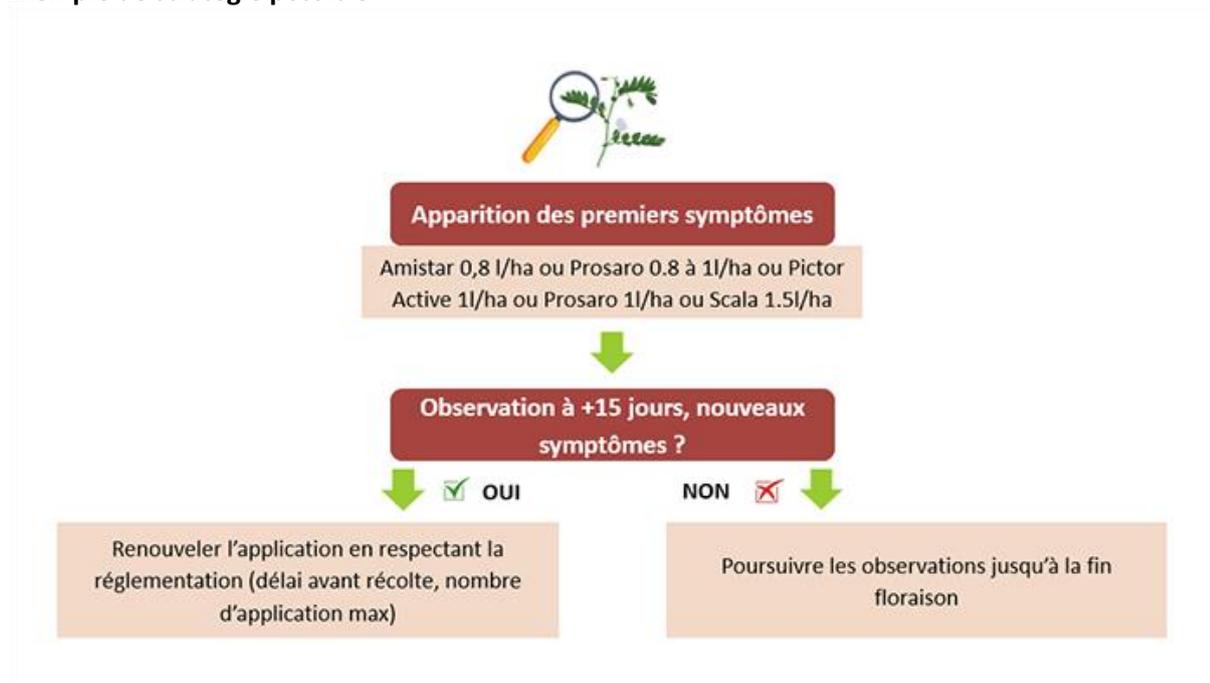
Période d'observation	Symptômes	Mesure et/ou actions prophylactiques	Mode de conservation
Préfloraison et floraison	Nécroses avec cercles concentriques de pycnides sur feuilles, tiges et gousses	Utiliser des semences saines Enfouir les résidus	Résidus de culture, semences 

Quelle stratégie adopter lorsque la maladie est présente ?

Application d'une protection dès l'observation des premiers symptômes afin de protéger la période de floraison est préconisé.

Si l'application est tardive, avec des symptômes déjà bien installés, privilégier des spécialités commerciales à base de triazoles ou sdhi.

Exemple de stratégie possible :



Fongicides utilisables [sur cible Ascochytose](#)

Suivi et gestion de l'héliothis

A la faveur d'étés chauds et secs qui se répètent, l'héliothis entraîne de plus en plus régulièrement des dégâts dans les parcelles de pois chiche. Les campagnes 2024, 2023 et 2022 en sont de bons exemples.

Sur ces campagnes, en fonction des secteurs, et de l'année, la pression a été telle que la gestion en parcelle a pu être très difficile. Le Sud-Ouest et le Sud-Est sont les principaux bassins touchés à ce jour.



L'héliothis, c'est quoi ?

L'héliothis ou noctuelle de la tomate, appartient à la famille des lépidoptères et touche de nombreuses espèces cultivées : légumes plein champ (melon, tomate, haricots, etc.), maïs, sorgho, soja ; etc. Le lépidoptère peut être très préjudiciable à la culture via son impact direct sur le potentiel de rendement mais aussi sur la qualité des graines. On considère que les dégâts peuvent atteindre 30 à 40% de perte de rendement et peuvent même aller jusqu'à 90% dans les situations les plus propices au ravageur.

Gestion du risque héliothis

La lutte repose sur le suivi des papillons et la détection des pics de vol, qui annonce de prochaines pontes.

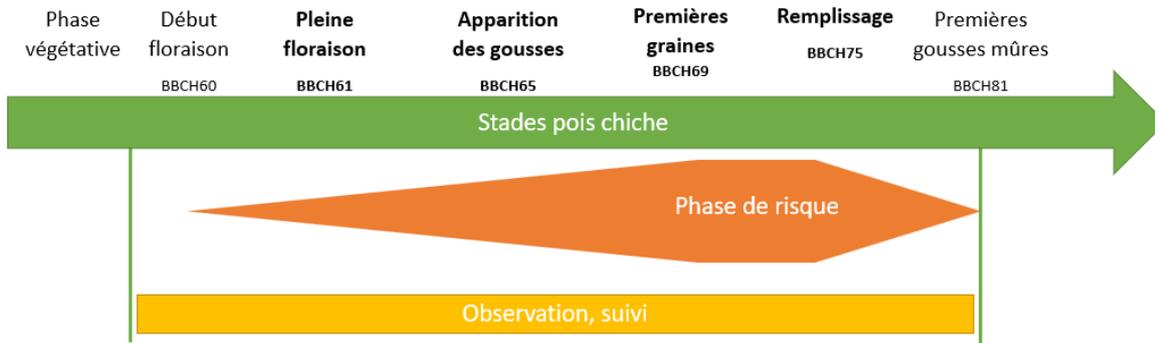
En effet, ce sont les larves qui s'alimentent des graines en formation. Le suivi du ravageur passe par le piégeage des papillons mâles via des pièges à phéromone de type Funnel. Le piégeage n'est qu'un indicateur du vol : il permet de détecter le début de vol, la cinétique et les pics. Ce n'est pas un outil de lutte contre le ravageur.

Des informations sur les dynamiques de piégeage seront transmises via le BSV.

Héliothis est attiré par l'apparition des premières fleurs. La phase de risque débute lorsque les plantes atteignent le stade « premières gousses ». **Le cœur de la phase de risque s'étend entre les stades « premières graines » et « remplissage des graines »**. Le risque prend fin avec l'apparition des premières gousses mûres.



Héliothis : période de risque et de suivi



Dans la période de risque et lorsqu'un pic de vol est observé il est conseillé de déclencher une protection (voir solutions autorisées ci-après). **Attention, le ravageur étant polyphage, il se peut que, malgré le pic de vol et la culture dans la phase de risque (ex : stade premières graines), les pontes soient réalisées sur une autre culture plus attractive au moment du vol. On note deux à trois générations par an (mais il peut en avoir jusqu'à quatre). Généralement, il y a deux générations durant le cycle du pois chiche.**

Les jeunes larves, dites L1, L2 consomment surtout du feuillage, elles restent sur le haut du couvert et sont plus faciles à détecter. A ce stade, elles ne causent que peu de dégâts. Les larves L3, L4 consomment particulièrement les graines en cours de remplissage, elles sont donc dommageables à la culture. Elles restent cachées dans les gousses, à l'intérieur du couvert et on note leur passage par les trous laissés sur celles-ci après leur passage.

Projet PARSADA ACCOMPLI depuis 2025 (Acquisition d'Outils et Méthodes de Protection des cultures contre les Lépidoptères en Interfilières) conduit par l'UNILET et qui regroupe 15 productions, 7 filières, 19 partenaires dont Terres Inovia. Il a pour ambition de faire face à la pression montante des lépidoptères, en mutualisant les moyens pour déployer des leviers de gestion plus efficaces. Les objectifs visés sont : une gestion coordonnée, anticipative et prédictive associée à une régulation durable et intégrant des solutions alternatives efficaces contre l'héliothis.

Dérogation 120j ALTACOR

Afin de répondre aux enjeux de la lutte contre le principal ravageur de la culture, une demande de dérogation 120 jours (art 53 REG 1107/2009) déposée auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire par TERRES INOVIA en accord avec FMC a reçu un avis favorable. La spécialité commerciale ALTACOR (AMM 2100122, FMC) bénéficie d'un usage dérogatoire pour la campagne 2025, du 25 avril au 23 août 2025 pour le pois chiche au sein de l'usage Légumineuses potagères (sèches)*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages (uniquement pois chiche). ALTACOR est composé de chlorantraniliprole (350g/kg) et est autorisé à la dose maximale d'emploi de 0,07 kg/ha des stades BBCH40 à BBCH89 en 1 application maximum (délai de rentrée : 6 heures et délai

avant récolte : 14 jours). Plus d'informations sur l'article dédié : <https://www.terresinovia.fr/-/lutte-contre-heliothis-pois-chiche-derogation-altacor>

Stratégie de lutte contre héliothis avec Altacor

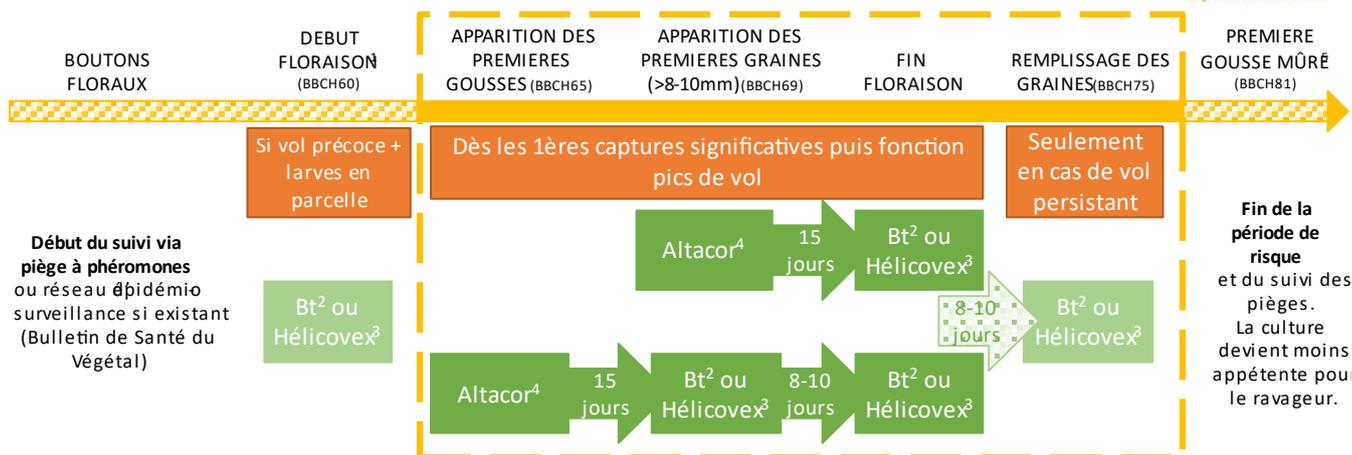
La stratégie de lutte contre l'héliothis vise à atteindre les jeunes larves (L1, L2). L'efficacité des solutions disponibles sur les larves les plus développées (L3, L4) est moindre, il faut donc positionner la protection le plus tôt possible après les pontes.

Nos essais 2024 démontre que les populations d'héliothis sont résistantes aux pyréthrinoides : l'efficacité de cette famille insecticide n'a donc plus d'intérêt dans la lutte contre le ravageur.

Privilégier les solutions alternatives comme les solutions à base de Bt (Dipel DF, Xentari, Delfin par ex), de baculovirus (Helicovex) ou Altacor (dérogation campagne 2025 120 jours, art 53 REG 1107/2009). Les solutions à base de Bt comme par ex Dipel DF et Helicovex sont sensibles au lessivage par les pluies (respectivement 20 mm pour le Bt et 50 mm pour Helicovex - source firme). Leur niveau de rémanence d'action est d'environ 10 jours.

Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison ou en période de production d'exsudat, à l'exception des usages bénéficiant de la mention abeille (F, PE, FPE) ou emploi possible. L'arrêté du 20 novembre 2021 encadre les horaires d'application : dans les 2 heures qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3 heures qui suivent le coucher du soleil.

Exemple de stratégie cible héliothis pois chiche 2025



Respecter les restrictions d'emplois et les doses d'AMM.

1 : Eviter de multiplier les passages avant l'apparition des premières gousses car l'objectif est de protéger les graines, en limitant la présence de larves à ces stades. Une capture significative est atteinte lorsque le piégeage hebdomadaire est de l'ordre 10 -15 individus.

2 : *Bacillus thuringiensis (kurstaki ou aizawai)*, exemple Dipel DF, Xen Tari, Delfin, plus efficaces sur les stades larvaires jeunes L1 -L2.

3 : plus efficaces sur les stades larvaires jeunes L1 -L2.

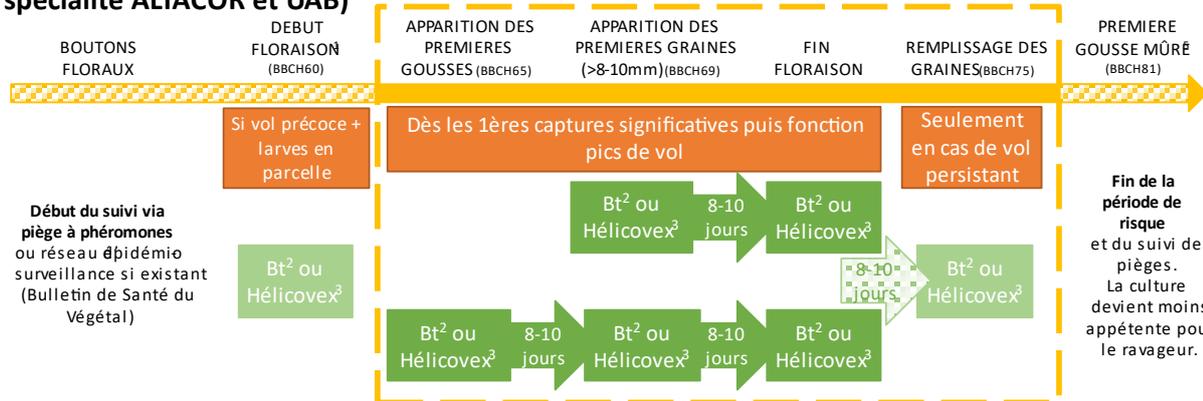
4 : ALTACOR est autorisé à la dose maximale d'emploi de 0,07 kg/ha des stades BBCH40 à BBCH89 en 1 application maximum via la dérogation 120 jours (art 53 REG 1107/2009) du 25 avril au 23 août 2025) pour le pois chiche au sein de l'usage Légumineuses potagères (sèches)* Trt Part. Aer.* Chenilles phytophages (uniquement pois chiche).

5 : Au moins une gousse de la tige principale a atteint sa couleur de maturité (dorée/jaune). Les feuilles tombent.

PERIODE DE RISQUE

Stratégie de lutte contre héliothis sans Altacor

Exemple de stratégie cible héliothis pois chiche (sans spécialité ALTACOR et UAB)



Respecter les restrictions d'emplois et les doses d'AMM.

1 : Eviter de multiplier les passages avant l'apparition des premières gousses car l'objectif est de protéger les graines, en limitant la présence de larves à ces stades. Une capture significative est atteinte lorsque le piégeage hebdomadaire est de l'ordre 10 -15 individus.

2 : *Bacillus thuringiensis (kurstaki ou aizawai)*, exemple Dipel DF, Xen Tari, Delfin, plus efficaces sur les stades larvaires jeunes L1 -L2.

3 : plus efficaces sur les stades larvaires jeunes L1 -L2.

5 : Au moins une gousse de la tige principale a atteint sa couleur de maturité (dorée/jaune). Les feuilles tombent.

PERIODE DE RISQUE

Voir conditions d'emploi sur ephy.anses.fr

Votre contact régional :

Quentin Lambert (q.lambert@terresinovia.fr)



Chambre Régionale d'Occitanie, Mas de Saporta – CS 30012 -34875 LATTES

Tél : 04.67.20.88.74 Fax : 04.37.30.88.73

Avec le concours de :

- Alpilles Céréales, Arterris, CAPL, Duransia, Ets Magne, Ets Garcin, Coopérative de Fontvieille.
- Ets Perret, Ets Touchat, Ets Perris, Semences de Provence, Actisem, Semences de France, JEEM, SCAD, Vernazobres Frères.
- Chambres d'Agriculture 11, 13, 30, 34.
- BRL, SCP, Lycées agricoles d'Aix Valabre et Nîmes Rodilhan.